

## DECISION N°418

« Commande Public » Autres contrats

ASSOCIATION ETHNIES (PRESTATION ANIMATION SONORISATION)  
VILLE DE POMPEY  
JOURNEE TERRE D'INDUSTRIE ET DE METISSAGE DU SAMEDI 26 AVRIL  
2025

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juin 2020, par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le souhait de la municipalité d'organiser un spectacle lors de la journée du samedi 26 avril 2025.

Vu la proposition de l'association « ETHNIES » pour une prestation animation et sonorisation,

LE MAIRE,

### DÉCIDE

- de signer une convention avec l'association « ETHNIES » représentée par Madame THIEBAUT Lucette, sa présidente, demeurant 2 rue Bellevue 54123 Charmes la Côte pour la prestation du samedi 26 avril 2025 au centre socio culturel.
- Le montant de la prestation s'élève à 990.00 euros TTC .
- Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice en cours, à l'article 6232.

Fait à Pompey le 17 avril 2025

Le Maire,  
Laurent TROGRIC



Publié, notifié le 18/4/25  
Transmis à la Préfecture le 18/4/25